

Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Président, Monsieur le Professeur, Chers amis de la Fondation,

Je tiens tout d'abord à m'adresser au Professeur Politis :

Très cher professeur, la Fondation vous remercie très sincèrement pour ce travail considérable dont l'importance est indéniable. Grâce à vous et à vos étudiantes, qu'en mon propre nom et en celui de Myriam Champigny-Cohen, notre fondatrice je remercie également, un plus large public grec va désormais pouvoir découvrir les prolongements contemporains de l'action visionnaire d'Albert Cohen dont l'Europe et le monde ont plus que jamais besoin. Nous y voyons aussi un jalon majeur pour réunir une plus large adhésion afin de réaliser le projet de Data Center Européen Albert Cohen pour les Droits de l'homme dans sa maison natale du Vieux Corfou.

Que notre ami et président local, également membre du conseil de Fondation suisse, le Docteur Spiros Giourgas, soit ici remercié pour la très heureuse initiative de vous avoir contacté pour ce travail.

A present, a la demande de mon ami le Docteur Giourgas, j'ai choisi de vous proposer quelques extraits de ma contribution au colloque organisé a notre demande par l'Université de Genève, en Février 2011.

J'y décris les liens entre le passeport Nansen et le passeport Cohen.

Cohen, au-delà de ses talents d'écrivain, était également un brillant juriste et un habile négociateur. C'est ainsi qu'il a pu obtenir des gouvernements réunis à Londres en 1946 la signature d'un traité qui sera d'ailleurs entièrement repris par la Convention de Genève de 1951. Le Traité de Londres définissait et encadrait le droit des réfugiés du monde entier à détenir un passeport et les plaçait sous la protection de Nations Unies.

L'objet spécifique de cet accord était d'octroyer aux réfugiés un véritable passeport. Pour Cohen, c'était loin d'être un détail : c'était même très important !

Il faut se souvenir qu'en 1946 la Déclaration Universelle des Droits de l'homme n'avait pas encore été signée et les droits de l'homme n'avaient évidemment pas la résonance qu'on leur connaît aujourd'hui. Les droits de l'étranger étaient encore moins d'actualité.

Précurseur de Cohen, le célèbre norvégien et prix Nobel de la Paix en 1922, Fridtjof Nansen, avait ouvert la voie dans les années 20.

Les deux hommes étaient plutôt attirés par d'autres univers que celui du droit – les sciences pour le norvégien, la littérature pour le suisse d'origine corfiote. Ils ont néanmoins décidé de répondre à cet appel historique afin de doter les plus vulnérables d'entre les hommes – les apatrides, les réfugiés et les étrangers en général - de droits attachés à leur personne et à leur dignité humaine. Dans les années 20, il s'agissait de trois millions de

réfugiés et dans le milieu des années 40, c'est de trente millions de sans-papiers dont il fallait s'occuper.

Ni Nansen ni Cohen n'étaient des utopistes. Ils connaissaient parfois même parfaitement l'intention réelle des Etats signataires de ne pas honorer les engagements qu'ils avaient pris. Ils ont néanmoins usé de toute leur force de conviction – et c'était une qualité commune aux deux hommes - pour les entraîner les uns après les autres à délivrer le précieux passeport et à respecter leurs engagements internationaux.

Cohen était particulièrement attaché à faire respecter la clause de retour qui permettait au titulaire du passeport d'être réadmis dans le pays qui le lui avait délivré.

C'est sans doute la principale avancée du passeport de Cohen par rapport au passeport Nansen. En effet, sans cette clause, le passeport pouvait permettre aux gouvernements émetteurs de 'se débarrasser' des personnes indésirables sur leur territoire.

Cohen sait pourtant bien les limites de cette protection tant qu'elle est du ressort des gouvernements. Il le dira lui-même à la tribune de la conférence de l'Organisation internationale pour les réfugiés de 1949 à Genève :

« Nous ne sommes pas un Etat, nous ne pouvons prétendre à exercer une forme quelconque de puissance publique. Nous devons compter sur la bienveillante collaboration des gouvernements. Mais tout ce que nous pouvons faire, nous le faisons. »

Chers Amis,

Comme Nansen puis Cohen après lui, tout ce que nous pouvons faire, nous le faisons. Comme vous le savez, la Fondation est attachée à la promotion effective des droits des étrangers, et pour commencer, en France, en Suisse et en Grèce, les trois patries d'Albert Cohen. Pour Corfou, notre souhait est de pouvoir édifier un centre européen pour les droits de l'homme au nom d'Albert Cohen dans sa maison natale du vieux Corfou.

Ce centre accueillera des équipes de chercheurs de tous les pays signataires de la Convention européenne des droits de l'homme. Leur objectif sera de rendre plus accessibles le droit et la jurisprudence de la Cour européenne de Strasbourg grâce aux innovations fulgurantes des nouvelles technologies.

Je profite de cette occasion pour proposer à la Norvège, par l'entremise de son ambassadeur M. Larsen ici présent, de nous réunir pour organiser ensemble les 70 ans de l'Accord en 2016 à Londres afin d'y consolider les apports majeurs de Nansen et de Cohen et de réfléchir ensemble à la manière d'obtenir une reconnaissance internationale d'un véritable droit à la mobilité.

Merci pour votre attention !

Dear Friends,

Following Nansen and Cohen, we do our best. As you know, our Foundation is devoted to promote the effectiveness of non-citizen rights, starting from France, Switzerland and Greece, the three homelands of Albert Cohen.

Regarding Corfou, our goal is to rebuild the native home of Cohen in the Old City of Corfu in order to open there a European Center for Human Rights.

Teams of scholars and legal professionals will work together in order to allow a better understanding of European Convention rights and the case-law of the European Court of Strasbourg. We intend to achieve this goal through the innovation of new technologies.

I take the opportunity of this unique meeting to invite Norway, through his Ambassador Mr Larsen, to organize with us a international Conference in London in 2016 to celebrate the 70 years to the Treaty of London. Our purpose will be :

- first, to consolidate the major contributions inherited from Nansen and Cohen ;

- then, to promote the vision of an international recognition of a right to mobility for the future generations.

Thank you for your attention!